

Avis aux membres

Le 30 novembre 2011

2011-069

Clôture de marché et séance boursière prolongée à la Bourse de croissance TSX

- Date d'entrée en vigueur révisée
- Symboles admissibles à la CDM de la TSXV
- Paramètres de volatilité de la CDM à la TSXV
- Barème de droits de négociation

Date d'entrée en vigueur révisée

Cet avis est pour annoncer une date d'entrée en vigueur révisée de la mise en œuvre de la facilité de la Clôture de marché et de la séance boursière prolongée à la Bourse de croissance TSX (TSXV) déjà annoncée dans l'avis 2011-047 publié le 26 août 2011. La nouvelle date d'entrée en vigueur est **le 12 décembre 2011**. La date révisée permettra de lancer ensemble les fonctionnalités de la MOC et de négociation prolongée à la TSXV concurremment aux améliorations à venir pour les entreprises négociantes pour 2011. (Auparavant décrites dans l'avis 2011-055, publié le 14 octobre, 2011)

La facilité CDM est un service à valeur ajoutée qui offre un accès et une occasion égales d'établir le prix de clôture, une hausse de l'efficacité de la découverte des prix et une atténuation de la volatilité du prix de clôture pour les symboles admissibles à la facilité CDM. La facilité CDM de la TSXV aura la même structure et sera gouverné par les mêmes règles que la facilité CDM de la Bourse de Toronto (TSX), à l'exception des paramètres de volatilité décrits ci-dessous.

Afin d'aider les participants dans leurs activités de rééquilibrage du portefeuille et des indices au cours de clôture, une fois que le cours de clôture est établi par la CDM, une séance boursière prolongée sera disponible à la Bourse de croissance TSX. Les transactions durant la séance boursière prolongée seront au dernier cours vendeur pour chaque titre. Le dernier cours vendeur des titres de la CDM sera le cours de clôture final calculé (CCC) et le dernier cours vendeur des autres titres sera le prix de la dernière vente à la Bourse de croissance TSX durant la session régulière.

Symboles admissibles à la CDM de la TSXV

Tous les titres inclus dans l'indice S&P/TSX de croissance 30 seront initialement ajoutés à la facilité CDM de la TSXV. Des symboles supplémentaires pourront être ajoutés lorsque de nouveaux indices seront créés ou par l'entremise d'une demande ou d'un commentaire de participants comme c'est le cas présentement avec la facilité CDM de la TSX. Veuillez vous référer à l'annexe 1 pour une liste des composantes de l'indice S&P/TSX de croissance 30 qui deviendront admissibles à la CDM le 12 décembre 2011 (Note : Les composantes qui ont graduées à la Bourse de Toronto deviendront immédiatement admissibles à la CDM du marché boursier de la Bourse de Toronto. Les composantes qui ont graduées sont identifiées à l'annexe 1).

Paramètres de volatilité de la CDM à la TSXV

Paramètre de prorogation de la fluctuation des prix (PFP)

Le paramètre de prorogation de la fluctuation des prix est utilisé afin de déterminer si oui ou non le cours de clôture final calculé à la fin de la séance boursière en continu est acceptable. La PFP permettra une marge de **5 %** par rapport au CMPV des 20 dernières minutes de négociation sur le marché habituel et au dernier cours négocié du lot régulier du marché en continu.

Le paramètre d'acceptation du cours de clôture (ACC)

Le paramètre d'acceptation du cours de clôture est utilisé afin de déterminer si oui ou non le CCC à la fin de la prorogation de fluctuation des prix est acceptable. L'ACC permettra une marge de **15 %** par rapport au CMPV des 20 dernières minutes de négociation sur le marché habituel et au dernier cours négocié du lot régulier du marché en continu.

La CDM à la TSXV et le barème de droits de négociation

Conformément au barème de droits en vigueur pour la CDM et la séance boursière prolongée pour la TSX, les droits pour la CDM à la TSXV seront alignés avec ceux d'ouverture à la Bourse de croissance TSX, où les deux côtés de la transaction seront facturés à 0,0012 \$ par action active jusqu'à un maximum de 60 \$ par côté. Les négociations exécutés pendant la séance boursière prolongée seront facturées 0,0002 \$ par côté. (Veuillez vous référer à l'annexe 2 pour le barème des droits de négociation mis à jour)

Les améliorations au site Web de la CDM à la TSXV

Les renseignements relatifs à la facilité CDM à la TSXV et les données intrajournalières à la CDM à la TSXV seront disponibles sur www.tmx.com.

Déséquilibres de CDM à la TSXV, CCC et CMPV

Les déséquilibres de CDM à la TSXV seront disponibles sur le site Web peu après qu'elles aient été diffusées sur les flux de données de la TSXV. Le CCC et le CMPV seront affichés peu après 16 h 00 seulement quand un titre a violé le paramètre de prorogation de fluctuation des prix.

Les symboles admissibles à la CDM de la TSXV

Les symboles qui sont admissibles à la facilité CDM seront disponibles sur le site Web et seront mis à jour à mesure que les symboles sont ajoutés ou retirés de la facilité CDM.

Les organisations participantes sont invitées à communiquer avec leur gestionnaire de compte TMX pour plus de renseignements :

Jeff Foster	(416) 947-4229
Monika Marcziova	(416) 947-4534
Olga Trofimova	(416) 947-4355
Stephanie Orloff	(416) 814-8848

À propos de Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales clés du Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et de produits dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, TMX Select, la Bourse de Montréal, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, la Natural Gas Exchange, la Boston Options Exchange (BOX), Shorcan, Shorcan Energy, Equicom et d'autres sociétés du Groupe TMX offrent des services d'inscription boursières, des espaces de négociation, des services de compensation, des produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et exploite des bureaux à travers le Canada (Montréal, Calgary et Vancouver), dans les marchés clés aux É.-U. (Houston, Boston et Chicago) ainsi qu'à Londres. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au www.tmx.com

Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web à l'adresse www.tmx.com. An English version of this notice is available on our web site at www.tmx.com.

Annexe 1

Composantes de l'indice S&P/TSX de croissance 30

Symbole	Nom d'émission	Marché d'inscription
AAA	Allana Potash Corp.	TSX
ARN	Arcan Resources Ltd	TSXV
ATC	ATAC Resources Ltd.	TSXV
AUN	Aurcana Corporation	TSXV
BCM	Bear Creek Mining Corporation	TSXV
CAN	Canaco Resources Inc.	TSXV
EAS	East Asia Minerals Corporation	TSXV
GCU	Gold Canyon Resources Inc.	TSXV
GWG	Great Western Minerals Group Ltd	TSXV
HMG	Hana Mining Ltd	TSXV
INT	Intertainment Media Inc	TSXV
IAE	Ithaca Energy Inc	TSX
NML	New Millennium Iron Corp.	TSX
NVS	Novus Energy Inc	TSXV
ORT	Orbite Aluminae Inc.	TSX
OK	Orko Silver Corp	TSXV
PPY.A	Painted Pony Petroleum Ltd cl A	TSXV
PEA	Petrolia Inc.	TSXV
PRY	Pinecrest Energy Inc	TSXV
QRM	Quest Rare Minerals Ltd	TSXV
RR	Rainy River Resources Ltd.	TSX
RPL	Renegade Petroleum Ltd	TSXV
RIO	Rio Alto Mining Limited	TSXV
SSL	Sandstorm Gold Ltd	TSXV
SNM	ShaMaran Petroleum Corp	TSXV
HRE	Stans Energy Corp	TSXV
SLG	Sterling Resources Ltd.	TSXV
SGY	Surge Energy Inc.	TSX
TRR	Trelawney Mining And Exploration Inc.	TSXV
WSX	Wild Stream Exploration Inc.	TSXV

Annexe 2

Barème de droits de négociation sur les actions En vigueur le 12 décembre 2011

Droits d'installation ponctuels pour les nouvelles organisations participantes et les membres

Bourse de Toronto	Droits
Droit d'admission :	5 000 \$
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	60 000 \$
45 000 \$ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année	
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	15 000 \$
45 000 \$ seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP	
45 000 \$ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année	

Bourse de croissance TSX	Droits
Droit d'admission :	1 000 \$
Droit d'inscription (demandeur négociant) :	30 000 \$
22 500 \$ seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année	
Droit d'inscription (demandeur non-négociant) :	7 500 \$ plus TPS
22 500 \$ seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP	
22 500 \$ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année	

Droits de négociation (en fonction du volume, sauf si stipulé autrement)

Bourse de Toronto	Droits
Droit de base :	1 500 \$ par mois par organisation participante
Transactions d'ouverture :	0,0030 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 \$ par côté Les frais d'ouverture mensuels sont plafonnés à 100 000 \$ par organisation
Transactions à exécution garantie (TEG) :	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 90,00 \$ par côté
Clôture de marché (CDM) :	0,003 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 30,00 \$ par côté
Séance étendue :	0,001 \$ / action / côté
Mainteneurs de marché :	S'applique aux titres dont ils ont la charge
Titres à cours élevés	Droit de 0,0033 \$ par action active Crédit de 0,0033 \$ par action passive
Titres à faibles cours	Droit de 0,00015 \$ par action active Crédit de 0,00015 \$ par action passive
	<ul style="list-style-type: none"> Aucun droit pour les transactions d'ouverture Les transactions de CDM et de séances étendues sont facturées au tarif normal Les crédits nets des mainteneurs de marché seront appliqués en compensation des autres frais de négociation de la firme et tout crédit résiduel sera remboursé à la firme Pour le mainteneur de marché autre qu'un mainteneur de marché de FNB, le premier 20 000 \$ des droits mensuels nets sur la négociation d'un symbole sous sa responsabilité sera annulé.¹

¹L'exclusion des mainteneurs de marchés de FNB de cette dispense de droits entrera en vigueur le 1^{er} novembre, 2011.

- Les mainteneurs de marché de FNB recevront un crédit supplémentaire de 0,001 \$ par action passive (pour les titres se négociant à plus de 1 \$) pour aider à contrebalancer les frais de négociation encourus pour les activités proactives de couverture des FNB
- Droit par action active de titres à cours élevés est réduit à 0,0010 \$ si ceux-ci sont négociés en fonction d'un volume d'ordre caché passif.
- Droit par action active de titres à faibles cours est réduit à 0,0001 \$ si ceux-ci sont négociés en fonction d'un volume d'ordre caché passif.

Crédits pour les symboles

Un crédit mensuel pour un symbole de groupe B de 100 \$ par symbole sous sa responsabilité est accordé aux mainteneurs de marchés qui atteignent leur score de performance mensuelle

Un crédit mensuel pour un symbole de mainteneur de marché de 20 \$ par symbole sous leur responsabilité est accordé à tous les mainteneurs de marchés. Le crédit de 20 \$ est en sus au crédit pour un symbole de groupe B ci-dessus.

Annulations d'une garantie d'exécution minimale (GEM) :

100 \$ par annulation
Facturé au participant qui est responsable de l'annulation d'une transaction GEM

GEM et exécution de lots irréguliers :

0,0039 \$ par action pour les titres à cours élevés
0,0010 par action pour les titres à faibles cours
S'applique aux transactions exécutées contre le service d'exécution garantie du mainteneur de marché

Conditions spéciales de règlement :

0,001 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 100,00\$ par côté

Les valeurs mobilières ci-dessous sont exclues du calcul des frais du marché en continu après ouverture et sont facturées comme suit :

Droits/Bons de souscription :

Côté actif – 1/40^e de 1 % de la valeur de la transaction – maximum de 50 \$ / transaction, droit minimum 0,50 \$ / transaction
Côté passif – Aucun frais
Transactions croisées intentionnelles et transactions d'ouverture – 1/80^e de 1 % de la valeur / côté jusqu'à un maximum de 50 \$ / transaction

Billets/Débetures :

0,10 \$ par 1 000 \$ de valeur / côté

Titres convertibles :

Chaque transaction (incluant les transactions croisées intentionnelles) est facturée à un tarif fixe de 2,00 \$ / côté

Bourse de croissance TSX

Droit

Droit de base :

750 \$ par mois par membre

Transactions d'ouverture :

0,0012 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 60,00 \$ par côté
Les frais d'ouverture mensuels sont plafonnés à 55 000 \$ par organisation

Clôture de marché (CDM) :

0,0012 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 60 \$ par côté

Séance boursière prolongée :

0,0002 \$ / action / côté

Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX

Droits du marché continu après l'ouverture

Barème des titres à faible cours :

Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le cours de négociation est inférieur à 1 \$:

Droits pour demander de la liquidité	Droit / Action
Niveau de base	0,0002 \$
Niveau de primes	0,00015 \$

Crédit pour fournir de la liquidité ⁸	Crédit / Action
Niveau de base	0,0001 \$

⁸ Le programme de récompenses TMX pour les clients de ce niveau s'applique lorsque tous les critères d'admissibilité du programme de récompenses sont remplis :

- Le volume mensuel de transactions sur le marché continu après ouverture des marchés pour les titres à faible cours est plus de 20 millions d'actions ou plus que le volume moyen mensuel de transactions sur le marché continu après ouverture des marchés au cours du 4^e trimestre 2010.

- Le niveau de primes sera appliqué aux transactions excédentaires par rapport au volume mensuel moyen du Q4 2010.
- Veuillez vous référer à [l'avis aux organisations participantes et aux membres #201-022](#) pour un exemple de l'application du niveau de prime.

Barème des titres à cours élevé :

Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le cours de négociation est égal ou supérieur à 1 \$:

Droits pour demander de la liquidité ⁶	Droit / Action
Volume mensuel actif : $X \leq 250$ M d'actions	0,0035 \$
Volume mensuel actif : $125 M < X \leq 250$ M d'actions	0,0034 \$
Volume mensuel actif : $X > 250$ M d'actions	0,0033 \$
Volume actif négocié en fonction du volume d'ordres cachés	0,0010 \$

Crédit pour fournir de la liquidité ⁸	Crédit / Action
Volume mensuel passif : $X \leq 250$ M d'actions ⁹	0,0031 \$
Volume mensuel passif : $125 M < X \leq 250$ M d'actions	0,0031 \$
Volume mensuel passif : $X > 250$ M d'actions	0,0032 \$

⁶ Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

⁹ Le taux pour la catégorie de clients admissibles à une récompense de TMX ne s'applique que quand les critères d'admissibilité du programme de récompenses sont satisfaits

- Au moins 80 % de tous les volumes exécutés, incluant les volumes d'ordres cachés, sur l'ensemble des marchés boursiers au Canada doivent être sur TMX.
- L'admissibilité à cette catégorie de récompenses est basée sur le fait que les seuils de négociations ont été atteints au cours de la période des six mois précédents. L'escompte de taux pour la catégorie des récompenses de clients sera calculé et cumulé mensuellement et payé à l'origine au terme des six premiers mois, et par la suite sera versé mensuellement, sous réserve du maintien de l'admissibilité.

Les ordres Jitney ne sont pas facturés selon le volume des transactions sur le marché continu après l'ouverture. Ils sont facturés selon les droits de base.

- Lorsque la liquidité est fournie par la portion non divulguée d'un ordre iceberg durant le marché continu après l'ouverture, le crédit est plafonné à 0,0002 \$ par action pour les titres dont le cours par action est de 1 \$ ou plus et plafonné à 0,000 \$ pour les titres dont le cours par action est inférieur à 1 \$ pour le volume non divulgué.
- Le volume non divulgué d'un ordre iceberg, le volume d'un ordre caché et le volume négocié en contrepartie du volume d'un ordre caché et le volume d'un ordre Jitney ne sont pas inclus dans le calcul des seuils de volume pour les négociations sur le marché en continu après l'ouverture.
- À l'échelle de l'organisation, tout crédit net du marché en continu après l'ouverture sera premièrement appliqué en compensation des autres frais de négociation de la firme. Tout crédit net restant sera versé à l'organisation.

Plateforme d'impression croisée :

GRATUITE

Les transactions croisées involontaires sont facturées selon les droits du marché en continu après l'ouverture

Opérations croisées hors circuits :

GRATUITES

Opération de base, CMPV, opération conditionnelle, opération de séance boursière spéciale, opération interne croisée

NEX

Droits

Transactions 0,0005 \$ / action / côté
3,00 \$ par côté minimum / 50,00 \$ par côté maximum

Programme Fournisseur de liquidité électronique (FLE) de la Bourse de Toronto

Négociations de marché en continu post-ouverture pour tous les titres de la TSX spécifiés par la TSX pour les FLE pré-approuvés qui se qualifient dont le prix de négociation par action est égal ou supérieur à 1 \$:

Droit de 0,0033 \$ par titre actif²
Crédit de de 0,0032 par titre passif²

² S'applique uniquement aux actions ordinaires **négociées continuellement**. Les seuils de volume sont calculés sur le volume d'activité généré par le FLE pour des transactions sur le marché en continu post-ouverture. Les ordres cachés sont exclus du programme de fournisseur de liquidités améliorées (ELP) et des critères de qualification et sont facturés aux taux du type d'un ordre caché. Les frais par titre actif des titres participants à prix élevé sont réduits à 0,0010\$ s'ils sont négociés contre le volume d'un ordre caché.

Chaque FLE individuel dans une organisation participante, ou son client pour l'accès direct au système de négociation, doit être pré-qualifié par Groupe TMX sur la base de son expérience établie en matière de négociations électroniques à haute fréquence. Lorsqu'il est pré-qualifié, chaque client d'accès direct au système de négociation des organisations participantes qui entreprend des

négociations ou les courtiers des organisations participantes peuvent se voir attribuer une identité unique de négociant admissible aux FLE. Les droits FLE ci-haut s'appliqueront individuellement à chaque FLE pré-qualifié ayant négocié passivement des titres admissibles aux FLE dans une proportion d'au moins 65 % avec une moyenne quotidienne minimale de 500 000 actions passives provenant de 25 titres admissibles aux FLE ou plus par mois. La participation au programme FLE est assujettie à une entente avec les abonnés.

La Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX – Types d'un ordre caché (médian, limite cachée)

Le volume d'un ordre caché pour tous les titres participants de la TSX et la TSXV sont exclus du calcul de frais de marchés post ouverture.

Pour les ordres cachés dont le prix de négociation par action est de 1 \$ ou plus :

Prendre de la liquidité cachée	Frais de 0,0010 \$ par titre actif contre le volume d'un ordre caché
Prendre de la liquidité affichée	Frais de 0,0035 \$ par titre actif contre le volume d'ordre affichée
Offrir de la liquidité cachée	GRATUIT - aucun frais ni rabais pour les titres passifs

Pour les ordres caches dont le cours de négociation par action est de moins de 1 \$:

Pour la liquidité cachée	Frais de 0,0001 \$ par titre actif contre le volume d'un ordre caché
Pour la liquidité affichée	Frais de 0,0002 \$ par titre actif contre le volume d'un ordre affichée
Offrir de la liquidité cachée	GRATUIT - aucun frais ni rabais pour les titres passifs

Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX

Pour les précisions concernant le Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX, veuillez vous référer à [l'Avis aux organisations participantes et aux membres #2008-011](#)

Autres frais

Produit	TSX	TSXV	TSX et TSXV
Connectivité (LANX)			Aucun frais ¹⁰
Nouvelle certification STAMP / FIX			3 000 \$
Installation – sessions groupées			500 \$ par groupe
Transmission de données (TBF / CBF) :			
Organisation participante/Membre ¹⁰	9 000 \$ par mois	6 000 \$ par mois	12 500 \$ par mois
Fournisseur ¹¹	10 000 \$ par mois	6 500 \$ par mois	14 500 \$ par mois
Données additionnelles			600 \$ par port
Droits de base pour les tests de fin de semaine			2 500 \$ par test
PET uniquement			2 000 \$ par mois

¹⁰ Le fournisseur et l'organisation participante devront payer les droits de l'entreprise de télécommunications.

¹¹ Pour une installation standard comprenant deux ports, limite de 2 connections par port

Tous les montants sont en dollars canadiens et assujettis aux taxes en vigueur